

La Financière Power – Dividendes sur les actions privilégiées

Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

Montréal (Québec), le 30 juillet 2026 – Le conseil d'administration de la Corporation Financière Power (la Financière Power ou la Société) a déclaré aujourd'hui les dividendes trimestriels suivants sur les actions privilégiées de la Société.

Dividendes sur les actions privilégiées

Dividendes payables le 15 novembre 2026 aux actionnaires inscrits le 23 octobre 2026 :

Série	Symbole boursier	Montant
Série A	PWF.PR.A	Taux variable ^[1]

[1] Égal à un quart de 70 % du taux préférentiel moyen de deux grandes banques à charte canadiennes pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2026.

Dividendes payables le 31 octobre 2026 aux actionnaires inscrits le 9 octobre 2026 :

Série	Symbole boursier	Montant	Série	Symbole boursier	Montant
Série D	PWF.PR.E	34,375 ¢	Série P	PWF.PR.P	28,6938 ¢
Série E	PWF.PR.F	32,8125 ¢	Série R	PWF.PR.R	34,375 ¢
Série F	PWF.PR.G	36,875 ¢	Série S	PWF.PR.S	30 ¢
Série H	PWF.PR.H	35,9375 ¢	Série T	PWF.PR.T	34,9688 ¢
Série K	PWF.PR.K	30,9375 ¢	Série V	PWF.PR.Z	32,1875 ¢
Série L	PWF.PR.L	31,875 ¢	Série 23	PWF.PF.A	28,125 ¢
Série O	PWF.PR.O	36,25 ¢			

Tous les dividendes présentés précédemment à l'égard des actions privilégiées de la Société sont des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

À propos de la Financière Power

La Financière Power, une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada, est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le www.powerfinancial.com.

Il est rappelé aux lecteurs que la Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power Corporation du Canada aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 10 septembre 2024 concernant la Financière Power et Power Corporation du Canada, et que ces documents d'information continue, dont un communiqué annonçant les résultats financiers du deuxième trimestre de 2026 de Power Corporation du Canada, peuvent être consultés en format électronique dans le profil SEDAR+ de la Financière Power au www.sedarplus.ca.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400